

L'enseignement pré-universitaire et professionnel

# Un niveau d'études qui pose un défi aux collèges et aux universités

par Jean-Marie BEAUCHEMIN \*

SUIVANT L'EXPRESSION du président des diplômés, le colloque qui nous réunit "constitue la convocation des états généraux du monde universitaire.<sup>1</sup> Je ne vous cacherai pas que je me trouve quelque peu surpris et intimidé d'avoir à participer à ces assises. Les discussions qui ont eu lieu depuis une dizaine d'années entre les collèges et les universités n'ont pas habitué les hommes de collèges à se sentir bien à l'aise dans un milieu universitaire. Elles ont plutôt contribué à développer chez eux une sorte de complexe que je qualifierais volontiers de "squatters". L'effort des collèges pour améliorer leur enseignement et pour faire reconnaître le niveau de formation atteint par leurs finissants, en effet, a souvent été dénoncé "comme une tentative de prise d'assaut des universités par l'enseignement secondaire". Pour reprendre d'autres expressions utilisées dans le mémoire des professeurs d'universités à la Commission Parent<sup>2</sup>, on peut se demander avec raison "ce que viennent faire les collèges classiques à l'université" et ce que signifie la présence de l'enseignement préuniversitaire et professionnel au programme du colloque. "Chacun son métier, conclut le Mémoire, chacun sa maison !" N'est-ce pas significatif, par exemple, que la faculté des Arts n'ait pas été invitée à former une Commission, ce matin, comme la plupart des autres facultés ou écoles de l'Université ?

## Évolution du cours classique

J'ai tenu à rappeler ce passé d'affrontement pour que nous prenions conscience, dès le point de départ, que notre sujet nous ramène au cœur du problème qui divise depuis longtemps collèges et universités. Ce problème est celui de la durée de l'enseignement secondaire et du degré de spécialisation des études préparatoires à l'université.

On sait évidemment que le cours classique traditionnel a une durée de huit ans et que les universités, pendant longtemps, n'ont admis aucun élève qui ne l'avait pas fait. Ce n'est que depuis vingt ou vingt-cinq ans qu'il est possible d'accéder à certaines facultés sans passer par le collège, c'est-à-dire après une onzième ou une douzième année. Actuellement, plus de la moitié des étudiants universitaires n'ont pas fait de cours classique.

Du côté anglais, l'admission à l'Université a, par contre, toujours été possible et normale après la onzième. La différence entre ces deux politiques d'admission tient au fait que le développement des facultés de culture, dans nos universités françaises, contrairement aux universités anglaises, ne s'est fait que tout récemment. Formées à peu près exclusivement de facultés professionnelles, les universités ont pendant longtemps laissé aux collèges le soin de donner la formation générale requise pour commencer des études vraiment spécialisées.

\* Texte de la conférence prononcée par Jean-Marie Beauchemin, secrétaire général de la Fédération des Collèges classiques, à l'occasion du Colloque des diplômés de l'université de Montréal, "Université d'aujourd'hui, Québec de demain", les 18 et 19 mars 1966.

Le cours classique ne pouvait toutefois subir indéfiniment la comparaison avec la durée de l'enseignement secondaire chez nos compatriotes anglo-saxons et dans la plupart des pays étrangers. Cet enseignement se termine ordinairement en douzième année. Deux solutions lui étaient possibles: ou se limiter au secondaire proprement dit, et il lui fallait alors s'amputer des deux ou trois dernières années, ou accepter définitivement de se diviser en deux parties distinctes, l'une secondaire, l'autre collégiale. On comprendra qu'il lui était plus facile et plus naturel de choisir la seconde solution. Il entreprit donc, assisté en cela par les universités elles-mêmes, de conférer un véritable caractère de collégial ou de premier cycle universitaire à ses dernières années de Belles-Lettres à Philosophie. Le système d'options fit son apparition, les exigences et les méthodes proprement universitaires furent graduellement adoptées.

Tous les collèges ne pouvaient cependant se doter d'un véritable collégial. À la suite des exigences des facultés des Arts, notamment celle de l'Université Laval, plusieurs durent se résigner à quitter progressivement ce champ d'action. Des associations ou consortiums de collèges virent le jour et, dans plusieurs milieux, par exemple à Trois-Rivières et dans la région de Hull, on entreprit de mettre ses ressources académiques en commun. La plupart des séminaires religieux pour leur part, plus d'une quinzaine, s'unirent pour établir un véritable collège intercommunautaire: le Séminaire St-Augustin. Leur réalisation fait l'admiration de tous ceux qui en ont visité le campus, à Cap Rouge, près de Québec.

L'orientation prise par les collèges ne pouvait laisser indifférentes les universités. Soucieuses de se développer elles-mêmes et de se doter d'un nombre d'étudiants suffisant pour bien asseoir leurs nouvelles facultés de culture, elles se sentirent obligées de freiner le développement des collèges et de réclamer que leur soit réservé, à l'instar des universités anglaises, le droit exclusif de dispenser elles-mêmes le premier cycle du cours collégial.

### **Solution préconisée par la Commission Parent**

La Commission Parent se devait d'intervenir dans le débat qui mettait aux prises collèges et universités. Au problème complexe de la jonction du secondaire avec l'université et du partage des responsabilités de chaque niveau, elle a proposé une solution aussi originale qu'inattendue.<sup>3</sup> À la manière de Salomon,

elle a tranché la question en ne donnant raison ni à l'une ni à l'autre des parties. Elle n'établit pas une simple ligne de démarcation entre les niveaux traditionnels et consécutifs d'enseignement secondaire et supérieur; elle recommande la création d'un niveau d'études, nouveau et complet en lui-même, d'une durée de deux à trois ans après la onzième année et elle précise que cette nouvelle structure devra être nettement distincte à la fois du secondaire et de l'enseignement universitaire. Elle ajoute que le nouveau cours doit être polyvalent et d'une flexibilité suffisante pour répondre aux besoins des étudiants de toutes sortes, jeunes ou adultes, qui doivent se préparer immédiatement pour le monde du travail ou qui se destinent à l'une ou l'autre des facultés universitaires. Le soin d'organiser et d'administrer les établissements qui dispenseront cet enseignement appartiendra à des corporations de caractère public, contrôlées par l'État, mais bien enracinées dans les différents milieux régionaux.

L'originalité de la formule tient à deux caractéristiques: elle oblige tous les étudiants qui se destinent à l'université de passer au moins deux ans dans les nouvelles structures et elle les associe à tous leurs confrères venant du secondaire et qui se préparent pour l'exercice d'une fonction de travail. À moins que le cours les conduisant au premier diplôme universitaire ne soit conçu comme un premier cycle d'un continuum de cinq ans, le danger subsistera de leur faire perdre un temps précieux. Les finissants du secondaire qui manifestent des aptitudes certaines pour une carrière universitaire seront les premiers à en souffrir. Il apparaît très important que l'ensemble du programme des deux étapes, le premier cycle de deux ans et le second de trois, soit élaboré comme un tout. Les cours eux-mêmes devraient être dispensés suivant des méthodes proprement universitaires et par un corps professoral plus attentif aux élèves qu'à la recherche. La promotion par matière et le jeu des options permettront par ailleurs aux étudiants doués de progresser selon leur rythme personnel à l'intérieur de l'un ou l'autre des deux cycles. Advenant la nécessité d'une réorientation, l'accès aux différents cours professionnels sera rendu d'autant plus facile que tous les cours seront sous une même autorité pédagogique et conçus par des équipes professorales qui, au sein des divers départements, travailleront en étroite collaboration.

La solution adoptée par la Commission Parent laisse donc de côté les prétentions des collèges et des universités d'être les plus aptes à préparer les jeunes de 17-18 ans soit pour l'admission à l'université, soit

pour l'exercice d'une fonction de travail semi-professionnel. Elle rejette aussi bien l'idée de prolonger le secondaire au-delà de la onzième année que celle de confier aux universités toutes les sortes de propédeutiques.

La commission n'accepte pas non plus le système des "*Junior Colleges*" américains qui donnent un enseignement parallèle à celui des premières années des universités. Elle estime que le système crée une concurrence regrettable et rend plus difficile le passage des étudiants à l'échelon supérieur. Il est à prévoir qu'avec le temps, les "*Junior Colleges*" américains en viennent eux-mêmes à constituer une étape obligatoire dans la voie vers l'université.

Le prolongement du secondaire jusqu'à la treizième année, recommandé par les professeurs d'universités<sup>2</sup>, n'apparaît pas souhaitable à la Commission Parent pour plusieurs raisons. Retenons celle qui nous apparaît fondamentale: le champ du secondaire est celui de l'adolescence. Vouloir exiger que les mêmes éducateurs développent un esprit et des méthodes convenant à la fois aux 12-16 ans et aux jeunes adultes de 17-19 ans lui apparaît absolument irréaliste. Elle constate avec raison que les étudiants des deux groupes n'ont pas les mêmes préoccupations et une égale maturité. La plupart des jeunes, au surplus, ne sont pas prêts à entreprendre des études supérieures spécialisées avant l'âge de 18 et même 19 ans.

Les commissaires, d'autre part, se refusent à distraire les universités de leurs véritables fonctions de recherche et d'enseignement, ce qu'ils estiment inévitable s'ils leur demandent de s'occuper elles-mêmes de parachever la formation générale nécessaire aux finissants de onzième année. Encore une fois, ils préférèrent confier ce rôle à un secteur distinct d'enseignement et à des équipes professorales susceptibles de centrer leurs efforts sur les besoins particuliers de ce groupe d'âge.

## **Problème immédiat à résoudre**

Sur tous ces points, l'expérience des collèges donne entièrement raison à la Commission. Les Rhétoriciens et les élèves des classes de Philosophie ne peuvent en effet être traités sur le même pied que les élèves d'Éléments à Versification. Compte tenu des besoins particuliers de chaque groupe, les objectifs et les méthodes pédagogiques doivent être différents.

C'est pour répondre d'abord à cette nécessité, et non pas par simple souci de comparaison avec le sys-

tème anglais, que les collèges ont graduellement séparé leur cours traditionnel de huit ans en deux tronçons.

Avant la mise sur pied de la Commission Parent, la Commission Lafrenière de la faculté des Arts de l'Université Laval<sup>4</sup> avait reconnu le bien fondé de cette séparation. Dans son mémoire à la Commission Parent, la Fédération des Collèges classiques<sup>5</sup> devait par la suite se faire l'écho de cette demande en recommandant un secondaire de cinq ans, consécutif à un primaire de six ans et devant prendre fin avec la onzième année. Dans la région de Laval, ce nouveau secondaire de cinq ans est depuis devenu une réalité; ses premiers finissants recevront leur diplôme en juin 1966 et leur préparation leur permettra d'accéder facilement à la première année des facultés actuelles, à peu de choses près au même titre que leurs confrères de Philosophie II de l'ancien cours. L'arrivée de ces élèves aux portes de l'université donne une excellente idée de ce qui se produira lorsque le secondaire sera renouvelé par toute la Province, en particulier dans l'enseignement public. Déjà, se pose dans toute sa réalité concrète le problème de l'application d'une des recommandations du Rapport Parent. À moins d'emprunter une bonne partie des cours des deux premières années de la plupart des facultés dites de culture et même de certaines facultés professionnelles, le nouveau cours préuniversitaire de douzième et treizième années n'aura aucun sens. Il fera piétiner les élèves en exigeant d'eux la répétition de plusieurs matières déjà vues au secondaire.

Le problème qui se présente actuellement de façon aiguë à Laval existe depuis 1961 à Montréal. Après avoir en effet accepté, en 1956, l'existence de cours à options dans les quatre dernières années des collèges, l'université devait par la suite refuser d'accorder aux élèves qui avaient pris ces options la reconnaissance des cours déjà suivis. Le problème subsiste encore à l'état chronique et il se complique du fait que les universités anglaises n'hésitent pas à donner aux étudiants la reconnaissance ou les crédits qui leur sont refusés par nos propres universités.

Mais, laissons aux universités la préoccupation de résoudre ce problème d'abandonner au profit du préuniversitaire de demain tout enseignement général et professionnel qu'elles donnent actuellement au niveau des douzième et treizième années. En l'abandonnant, elles se débarrasseront du même coup de la tâche onéreuse de signer des diplômes sans contrôle direct sur l'enseignement et les professeurs concernés.

## Objectifs du pré-universitaire et technique

Par la création d'une étape intermédiaire entre le secondaire et l'université, la Commission Parent n'a cependant pas cherché à résoudre le seul problème du partage des responsabilités entre les collèges et les universités. Elle a voulu atteindre bien d'autres objectifs aussi importants les uns que les autres. Voici comment elle les résume elle-même:

“assurer au plus grand nombre possible d'étudiants qui en ont les aptitudes la possibilité de poursuivre des études plus longues et de meilleure qualité; cultiver l'intérêt et la motivation chez les étudiants, pour diminuer le nombre des échecs et des abandons prématurés; favoriser une meilleure orientation des étudiants selon leurs goûts et leurs aptitudes; hausser le niveau des études pré-universitaires et de l'enseignement professionnel; uniformiser le passage des études secondaires aux études supérieures et mieux préparer les étudiants à entreprendre ces dernières”.<sup>3</sup>

Je n'entreprendrai pas de commenter chacun de ces objectifs. La plupart n'ont besoin d'aucune explication et les situations auxquelles ils font référence sont bien connues de tous. Je me contenterai de mettre en lumière la tâche immense qui nous attend et les “sacrifices considérables qu'elle exigera des institutions et des personnes, en particulier du secteur privé”. Voyons d'abord les dimensions démographiques de cette tâche.

### Une tâche immense

Suivant les statistiques du ministère de l'Éducation<sup>6</sup>, il y aurait actuellement 77,000 étudiants de 17-19 ans au niveau des 12e, 13e, 14e années, soit 24% de ce groupe d'âge. En 1971-72, on prévoit une fréquentation d'environ 33.6%, c'est-à-dire plus de 125,000 étudiants. D'ici cinq ans, il faudra donc augmenter la capacité du préuniversitaire et technique de près de 50,000 places par rapport aux 77,000 actuelles. En termes d'institutions, cette augmentation signifie l'établissement de 50 nouvelles maisons de 1,000 élèves et ce, dans la mesure où celles qui existent actuellement pourront continuer à opérer à pleine capacité.

L'objectif de 125,000 étudiants pour 1971 nous apparaît au demeurant fort conservateur; parfois nous sommes enclins à le juger comme un objectif de pays sous-développé. En réalité, il est beaucoup inférieur, en pourcentage de fréquentation, à celui qu'enregistrent

déjà nos voisins américains. Idéalement, il faudrait tendre le plus rapidement possible à recevoir plus de 50% des 17-19 ans, 20% au préuniversitaire et 30% au professionnel du même niveau. Et à toutes ces prévisions d'étudiants réguliers, il faudra ajouter un nombre sensiblement égal de jeunes travailleurs et d'adultes qui voudront parfaire leur formation en suivant des cours à temps partiel. C'est du moins, à ce palier de l'enseignement, l'expérience des *Junior* ou *Community Colleges* des U.S.A.<sup>7</sup>

N'y a-t-il pas dans toutes ces prévisions une part d'exagération et de propagande? Pour un certain temps, je l'avoue, ce fut mon impression. Un peu de statistiques personnelles sur le nombre de finissants du secondaire et l'application des taux actuels de passage aux études subséquentes m'ont vite convaincu de l'urgence qu'il y a de passer à l'action. Le ministère va-t-il trop vite dans l'application des réformes préconisées par le Rapport Parent? Je partage d'emblée l'opinion du Frère J.-P. Desbiens<sup>8</sup> “il ne va pas assez vite!” Un nombre considérable de jeunes, faute de places, d'argent ou même de cours qui leur conviennent, deviennent chaque année incapables de poursuivre leurs études; de plus en plus nombreux, ils risquent de s'ajouter à la phalange des sans emplois chroniques. Ils n'ont pas la liberté d'attendre l'avènement du système scolaire qui répondra vraiment à leurs besoins. Par contre, faire vite ne doit pas signifier tout bousculer et ne pas tenir compte de ce qui existe. Les tensions et les déceptions qui croissent dans les milieux les plus divers, chez les parents, les éducateurs et les étudiants eux-mêmes, apparaissent symptomatiques à ce sujet. Il importe de ne pas agir avec précipitation si l'on ne veut pas inutilement provoquer l'inquiétude et le désarroi. Le respect de certaines valeurs fondamentales et le souci de procéder par étapes successives entraîneront une meilleure compréhension et une plus sûre collaboration de la part de tous les intéressés.

### Possibilités de réalisation

S'il n'y a pas d'exagération dans les statistiques qui précèdent on peut, cependant, s'interroger sur les possibilités de réalisation des objectifs qu'on s'est fixés. La tâche dépasse-t-elle les moyens à notre disposition pour la réaliser? Ce n'est pas ce que je veux mettre en doute. J'ai confiance qu'avec un peu de bonne volonté et d'intelligence, on saura trouver les ressources matérielles et professorales nécessaires et utiliser au maximum les moyens que la science met désormais à notre disposition, la télévision éducative, par exemple, et l'enseignement microgradué.

## Démocratisation et accessibilité

Je me pose plutôt la question suivante: est-il réaliste de penser que la moitié des jeunes de 17-19 ans ont les aptitudes nécessaires pour réussir les études préuniversitaires ou professionnelles du niveau de douzième et treizième années? La psychologie nous a montré que pas plus de 15% de la population de chaque âge possède des aptitudes au-delà de 115 de quotient intellectuel. L'expérience des examens d'orientation et de sélection scolaire nous indique, au surplus, que ce sont les exceptions qui, n'ayant pas ce niveau d'aptitudes, peuvent réussir des études au-delà de la onzième année.

La question est d'importance: pour parvenir à recruter 50% des jeunes de chaque génération, il faudra de toute évidence puiser dans le réservoir des intelligences moyennes. Autant dire qu'il faudra accepter tous ceux, filles et garçons, qui ont plus de 100 de quotient intellectuel. La répartition des aptitudes étant ce qu'elle est, nous n'avons pas le choix. Le monde moderne, de plus en plus spécialisé, ne conviendrait donc qu'à une partie toujours plus restreinte de la population? Je ne saurais répondre à cette question. Ce qui m'importe pour le moment, c'est que l'évolution de la société exige que nous gardions le plus longtemps possible à l'école la plus grande partie des finissants du secondaire. Ne pouvant rehausser d'un seul coup le niveau intellectuel moyen, il faudra bien prévoir l'adaptation de l'école à la variété des intelligences dont elle s'occupera. Pour le niveau préuniversitaire et professionnel qui nous intéresse, cette obligation m'apparaît comme un défi encore plus grand que celui d'augmenter les places dont nous disposons et de recruter les professeurs en nombre suffisant. Les institutions et les professeurs auxquels s'adresse le défi ne sont pas habitués de penser en ces termes. Ils visent tous à recruter les meilleurs élèves et ils prennent un soin jaloux à maintenir les standards d'enseignement qu'ils ont atteints. Ainsi s'expliquent, croyons-nous, les critiques fréquentes des universités américaines à l'égard des *Junior Colleges*. On les accuse d'abaisser la qualité de l'enseignement pour ouvrir plus grande leur porte d'admission. Les mêmes reproches seront sans doute adressés aux nouveaux collèges publics que le Rapport Parent recommande de fonder. On ne se rend pas suffisamment compte que le développement de nouveaux programmes et de nouvelles pédagogies s'impose si l'on veut éduquer de nouvelles clientèles. Ce qui importe, c'est d'adapter l'enseignement pour satisfaire les besoins de tous. Enseigner à une clientèle n'est pas plus glorieux que d'enseigner à une autre, à quelque niveau que ce soit.

L'adaptation de l'enseignement ne veut cependant pas dire nivellement par la base et elle ne doit pas conduire à l'école unique. L'entreprise apparaît d'envergure; mais si les équipes professorales du niveau préuniversitaire deviennent bien conscientes de la tâche variée qui les attend, nous avons l'assurance qu'elles sauront maintenir l'excellence tout en répondant aux besoins de chaque groupe d'étudiants qui leur seront confiés. On parle volontiers de la démocratisation de l'enseignement. Un problème plus urgent est la démocratisation de l'esprit des éducateurs et la diversification des programmes et des méthodes. Aussi longtemps que le personnel enseignant, lui-même tributaire d'une conception aristocratique de l'enseignement, aura tendance à toujours se réserver les plus doués et à désirer accéder à un enseignement supérieur soi-disant plus prestigieux, on n'arrivera jamais à une véritable démocratisation de l'école. Démocratisation de l'esprit des éducateurs et diversification des programmes et des méthodes constituent à mon avis les plus sûrs moyens d'assurer l'accessibilité de l'enseignement au plus grand nombre. Les seules mesures de gratuité ne touchent pas à l'essentiel du problème.

Un professeur d'université, participant au dernier congrès de l'American Association of Junior Colleges, a fait rapport de son étonnement devant l'enthousiasme, l'ouverture d'esprit et la simplicité qu'il a rencontrés chez tous les congressistes. Il ajoutait qu'il n'était pas habitué à un climat d'aussi grand respect des éducateurs de tous les niveaux et à une préoccupation aussi réelle des étudiants les plus diversement doués. On peut souhaiter que nos administrateurs scolaires et nos équipes de professeurs développent bientôt les mêmes attitudes et préoccupations que leurs collègues américains.

## Les études techniques et professionnelles

Il n'est pas sans intérêt d'insister sur la nature et la valeur des études professionnelles que le Rapport Parent propose d'intégrer aux cours préuniversitaires. Pour toutes sortes de raisons, à partir de l'ignorance des faits ou de préjugés personnels et sociaux, des milieux comme le nôtre ont trop tendance à les juger comme inférieures ou comme dernier recours pour les étudiants qui ne peuvent s'acheminer vers l'université. Chaque fois qu'il en est question, on s' imagine facilement qu'il s'agit de cours de métiers sim-

ples ne convenant qu'à des individus frustrés d'intelligence et d'éducation. On se refuse même à les voir fréquenter les mêmes institutions que les étudiants du préuniversitaire. Rien n'est plus faux et injuste. Il suffit de parcourir la liste des cours qui s'adressent à ces étudiants dans nos Instituts de technologie et dans les *Community Colleges* américains<sup>9</sup> pour constater qu'ils sont aussi exigeants que les cours offerts dans nos collèges. Dans plusieurs cas, il s'agit même de cours identiques et c'est là une des raisons qui incitent la Commission Parent à recommander de les intégrer à un même programme et dans une même institution. Il suffit, au surplus, de se rappeler que les intelligences abstraites ne sont pas nécessairement supérieures aux intelligences sociales et techniques et d'avoir eu à les comparer, pour conclure que les étudiants du technique ne sont pas moins intelligents que les autres. Ils le sont, à mon avis, également, mais suivant des modalités différentes. Ce sont les préjugés favorables aux études théoriques qui, en grande partie, nous ont entraîné à surestimer les uns au détriment des autres. Dans la revue de l'*Enseignement technique et professionnel au Canada*, on retrouve les propos suivants de l'Association des manufacturiers canadiens: "Ce qui est déplorable, c'est qu'on considère la formation spécialisée comme un pis-aller un peu équivoque. Il est plus que nécessaire de modifier cette attitude surtout si l'on considère que pour faire face aux exigences futures, il faudra des gens à l'esprit pénétrant et compréhensif capables d'acquiescer ce genre de formation."<sup>10</sup>

Les techniques modernes exigent beaucoup plus qu'un simple entraînement et la rapidité des transformations requiert d'abondantes ressources d'adaptation. De telles ressources découlent d'une spécialisation assez large appuyée sur une formation générale à base de mathématiques et de sciences ainsi que sur de solides connaissances technologiques. Les matières inscrites au programme du cours technique témoignent de cette préoccupation. Plus de la moitié des trente-cinq périodes de cours est consacrée à des matières théoriques, équivalentes, pour la plupart, à celles des années correspondantes du cours préparant à l'université. Et que dire des programmes de 12e, 13e et 14e années, des cours d'écoles normales et des instituts familiaux? La correspondance est telle que déjà il est presque indifférent de faire l'un ou l'autre des cours. À l'exception toutefois qu'il n'en coûte à peu près rien de faire sa Belles-Lettres et sa Rhétorique dans les écoles normales. Avis aux intéressés qui veulent se prévaloir de la gratuité.

En réalité, lorsqu'il est question d'unir le professionnel au préuniversitaire, il ne s'agit pas que de rap-

procher les Instituts de technologie des collèges classiques. Il faut penser que l'objectif réel est d'intégrer tout l'éventail des cours préparant immédiatement à diverses professions. On songe volontiers au cours de mécanique d'automobile, de soudure, de réfrigération, de radio-télévision, d'électronique, de métallurgie, d'outillage et que sais-je?

On oublie la multitude des cours de commerce, de comptabilité, de techniciens de laboratoires de toutes sortes, médicaux, dentaires, industriels, etc., cours d'infirmier, de secrétariat médical, légal, éducationnel, cours d'assurance, de vente, de psychométrie, d'agriculture, d'éducation physique, d'arpentage, de communications, de météorologie, etc., etc. Tous ces cours de la 12e à la 14e année sont actuellement plus ou moins organisés ou intégrés au système d'éducation. Leur intégration au sein d'un même campus ou institution préuniversitaire et professionnelle, en plus de favoriser la coordination de l'enseignement et une élévation du niveau général des études, multipliera les échanges entre les éducateurs et les étudiants et elle entraînera, à coup sûr, une utilisation plus rationnelle et plus économique de l'équipement scolaire et du personnel enseignant.

En pratique, les nouvelles institutions qui grouperont tous les cours de ce niveau ressembleront étrangement à nos universités qui comprennent elles-mêmes une multitude de cours professionnels aussi bien que des cours universitaires proprement dits. Avec la différence, toutefois, on l'espère, que la polyvalence sera davantage une réalité et qu'il y aura moins de cloisons étanches entre les différents cours ou facultés. Les étudiants pourront ainsi plus facilement passer d'un cours à l'autre suivant les aléas de leur orientation ou réorientation, et les professeurs donneront eux-mêmes, au sein des divers départements les réunissant, l'exemple de la polyvalence ou de la démocratisation de l'esprit.

La tâche à laquelle nous convie le Rapport Parent exigera des sacrifices considérables de la part de la population en général aussi bien que des institutions existantes. Pour la population, elle se traduira par une contribution financière de plus en plus lourde, on se plaît à nous le répéter! et par des changements plus ou moins angoissants dans les structures scolaires, les méthodes d'éducation, voire même dans nos habitudes traditionnelles de penser et d'agir. Des groupes privilégiés devront partager leurs avantages et se sentir plus que jamais responsables et solidaires de toute la collectivité.

## Attitude des collèges

Les collèges classiques pour leur part sont très conscients de leurs responsabilités nouvelles. Ne sont-elles pas dans la ligne de leur orientation traditionnelle ? Fondés dans une large mesure pour assurer l'enseignement au moment où l'État ne s'en préoccupait guère, la plupart se sont trouvés à l'origine du développement de l'enseignement primaire, secondaire et même technique. Il n'est pas si loin le temps où tous ces enseignements se donnaient sous le même toit. Les collèges se retrouvent de plus à l'origine de nos universités et cela explique en partie pourquoi celles-ci n'ont pas eu pendant longtemps l'obligation de développer leurs facultés de culture. Les collèges donnaient déjà la plus grande partie de la formation nécessaire à l'entrée aux facultés professionnelles; on se rappelle encore l'époque où ils décernaient des baccalauréats ès lettres et des baccalauréats ès sciences.

Les chasseurs de sorcières — la gauche en compte autant que la droite ! — continueront à déformer les faits. Ils ont une obsession malade des jeux de coulisse et des conspirations en catimini. Une chose est certaine: les collèges, plus que jamais, sont au service de la population. Loin de bouder le progrès, ils vont plus souvent qu'à leur tour au-devant des réformes qui s'imposent. Ceux qui voudraient les conserver au service de leurs privilèges ne manquent pas de leur en faire reproche.

Quelque temps avant la parution du Rapport Parent, la position des collèges se résumait de la manière suivante:

“L'enseignement collégial et universitaire ne peut être disséminé en une multitude d'institutions. Il exige un minimum d'organisation et d'effectifs. Tous les collèges actuels ne peuvent y satisfaire. Il y a besoin de l'organiser sur une base régionale en conjuguant tous les éléments disponibles.”<sup>11</sup>

Vers la fin du texte, on trouve une autre idée, elle aussi partagée par tous les collèges:

“Les institutions à direction ecclésiastique n'ont pas le droit de se réserver à une seule classe d'élèves selon la fortune ou le rang social. L'Eglise n'appartient pas à un seul groupe d'individus. Elle n'est pas non plus constituée des seuls clercs et religieux. Dans un État qui reconnaît la liberté et l'importance des cultes, on doit de plus lui faciliter l'exercice de son droit à l'enseignement en général et à la formation de ses sujets.”

Vers la même date, un comité conjoint de la C.E.C.M., de la faculté des Arts et de la FCC était mis sur pied, ayant pour mission de faire de la place dans les collèges pour tous les finissants du secondaire public qui désiraient poursuivre leurs études en Belles-Lettres des collèges classiques. Ces élèves sont toujours acceptés sans examen, dans la mesure où la Commission scolaire se dit d'accord sur leur orientation. Pour répondre aux besoins particuliers des finissants du secondaire non classique, les collèges mirent alors sur pied des classes de Belles-Lettres spéciales. Depuis l'avènement du cours de préparation aux études supérieures (CPES), l'initiative s'est répandue par toute la province et les collèges des diverses régions y collaborent activement.

Plus récemment, l'ensemble des collèges ont adopté les positions suivantes. Elles en disent long sur leur collaboration à la réforme scolaire.

“La Fédération des collèges classiques

1° considère comme urgente la nécessité de trouver des solutions appropriées au problème posé par la fréquentation scolaire croissante au niveau collégial et de prendre les mesures nécessaires pour que le système d'éducation du Québec puisse recevoir des effectifs accrus, conformément à une politique d'accessibilité générale à ce niveau;

2° estime que, lorsque ce sera nécessaire et utile, une législation appropriée devrait permettre l'établissement de collèges à caractère public pour dispenser l'enseignement de ce niveau.”<sup>12</sup>

## Démocratisation des structures administratives

Ces recommandations sont-elles des paroles de bonne politique pour camoufler une résistance cachée ? Regardons les faits. Le Rapport de la Commission Parent recommande la démocratisation de l'enseignement post-secondaire et la mise en commun des ressources des différents types d'institutions de ce niveau. Il importe de se rappeler qu'une fois de plus, avant la parution du Rapport Parent, les Collèges avaient senti le besoin de changer leurs structures administratives pour les adapter aux exigences contemporaines. Dans le Devoir du 2 juin 1964,<sup>13</sup> on lit la manchette suivante: “La formule du Collège Saint-Paul serait bientôt généralisée. La FCC étudie un projet de réforme des structures administratives des collèges.” Le communiqué explique que les Supérieurs de collèges, au cours de leur assemblée générale,

“ont étudié la possibilité de placer à la direction des collèges un conseil d'administration à participation mixte, clercs-laïcs, dont les agents de nomination, en plus des autorités religieuses, pourraient inclure diverses associations, en particulier celles qui représentent les professeurs, les parents et les anciens. La participation du gouvernement et des (commissions scolaires) régionales concernées n'est pas exclue en principe.”

Ajoutons que l'étude en question faisait suite à un rapport volumineux du Secrétariat de la FCC intitulé “La fonction administrative et les statuts des officiers de collèges”.<sup>14</sup>

Pour tous ceux qui connaissent les recommandations de la Commission Parent, il ne fait aucun doute que le conseil d'administration dont il est question, ressemble à s'y tromper à la formule recommandée concernant les corporations des futures institutions préuniversitaires et techniques. Il est par ailleurs connu que la plupart des grands collèges se préparent actuellement à donner suite aux recommandations du Rapport. Divers comités consultatifs ont été mis sur pied: dès qu'une nouvelle législation permettra au gouvernement d'instituer les corporations recommandées, il est certain que les collèges collaboreront activement à leur fondation. Dans plusieurs cas, on prévoit leur intégration, pure et simple, aux nouvelles institutions.

### Nécessité d'institutions privées

Il ne faudrait cependant pas croire qu'en reconnaissant les nouvelles responsabilités de l'État et des populations régionales dans l'organisation et la coordination de l'enseignement préuniversitaire et professionnel, les collèges indépendants entendent tous disparaître. Chacun se trouve dans une situation différente; tous ne sont pas appelés à devenir le départ d'une institution publique. Comme au niveau secondaire, et suivant les recommandations de la Commission Parent elle-même, la collaboration de plusieurs d'entre eux se traduira par une forme d'association ou de contrat avec les nouvelles autorités régionales. Le contraire serait désastreux pour l'ensemble du système. La FCC estime en effet nécessaire qu'à tous les niveaux de l'éducation existent, parallèlement aux institutions publiques, des institutions privées répondant à des besoins particuliers, entendu que ces institutions doivent satisfaire à des normes précises d'enseignement et de coordination. Une seule forme d'école, ou l'école unique, est à

craindre. Le vêtement identique pour tous ne ferait aucun tort. Le pluralisme des besoins éducationnels commande toutefois que les écoles ne soient pas toutes pareilles. Dans une démocratie véritable, il faut faire place à la liberté de l'enseignement et à la diversité des formules.

\* \* \*

Voilà, mesdames et messieurs, ce que j'ai tenu à présenter concernant la réorganisation, déjà entreprise, de l'enseignement préuniversitaire et technique. Il n'était pas essentiel, je pense, d'entrer dans les menus détails: vous connaissez tous comme moi les recommandations du Rapport Parent; la tournée du ministre de l'Éducation, au surplus, nous apprend d'une façon progressive les intentions du Gouvernement quant à leur réalisation.

### La Commission Parent à l'avant garde !

Je terminerai en disant que la proposition du Rapport Parent d'aménager une toute nouvelle étape d'enseignement, entre le secondaire et l'universitaire, m'apparaît une solution fort opportune et même d'avant-garde au problème de la généralisation de l'enseignement. La plupart des pays développés sentent actuellement ce besoin et ils s'y acheminent progressivement. En France, par exemple, on tend à regrouper la classe terminale du secondaire avec les propédeutiques; en Angleterre existe déjà le *Sixth Form* comme niveau indépendant. On connaît aussi le développement que prennent actuellement les *Junior Colleges* aux U.S.A. et dans les autres provinces. Il est probable que les difficultés actuelles d'articulation entre ces collèges et les universités se solderont bientôt par leur insertion définitive comme étape obligatoire pour tous entre le secondaire et les universités. Dans l'édification des nouvelles structures, il reste à souhaiter que les autorités procèdent par étapes successives. Des changements trop brusques provoqueraient le démembrement d'équipes professorales qui prennent du temps à se former et la confusion chez les parents et les éducateurs. Les jeunes et la société en paieraient finalement la note \* •

---

\* On prendra note que je n'ai pas employé une seule fois le mot *Instituts* pour désigner les nouvelles institutions à fonder. Pour éviter la confusion, j'ai consenti à me servir de l'expression préuniversitaire et professionnel pour bien identifier le type d'enseignement. On comprendra que je me refuse à l'adoption de ces appellations, aussi bien qu'au remplacement du terme baccalauréat par licence. Avec l'ensemble des collèges, j'estime que, en effet, dans les structures à mettre en place, la nomenclature, les appellations

et les diplômes devraient tenir compte des conceptions et du vocabulaire utilisé en continent nord-américain. Les propositions du Rapport Parent à ce sujet semblent mal justifiées et inconséquentes; elles sont même différentes suivant qu'il s'agisse de l'enseignement anglais ou français. Nous préférons les termes "collèges, collégial, premier cycle du collégial" pour désigner les institutions et l'enseignement de la douzième à la quatorzième année, quel qu'il soit, conduisant à l'université aussi bien qu'à l'exercice d'une fonction de travail technique ou professionnel. Nous préférons aussi les diplômes de baccalauréats (spécialisés), de maîtrise et de doctorats que la France elle-même adopte de plus en plus (la "grande licence", par exemple, fait actuellement place à la "maîtrise"). La majorité de nos étudiants auront à se mêler aux milieux anglo-américains. Il importe que leurs diplômes soient bien compris, le contraire les desservirait.

---

<sup>1</sup> DELORME, J.-C., "Le Colloque, minute de vérité", *Inter*, Association des Diplômés de l'Université de Montréal, mars 1966.

<sup>2</sup> ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement*, Montréal, 29 novembre 1961.

<sup>3</sup> *Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement*, Deuxième partie, ch. VI, Québec, novembre 1964.

<sup>4</sup> UNIVERSITÉ LAVAL, *Rapport de la Commission du programme de la faculté des Arts*, Québec, janvier 1960.

<sup>5</sup> FÉDÉRATION DES COLLÈGES CLASSIQUES, *Notre Réforme scolaire II, L'enseignement classique*, Centre de Psychologie et de Pédagogie, Montréal, 1963.

<sup>6</sup> *Hebdo-Education*, "Evolution démographique de la fréquentation scolaire au Québec", Bulletin du ministère de l'Education, Québec, 4 mars 1966, Vol. 2, no 41.

<sup>7</sup> *1966 Junior College Directory*, American Association of Junior Colleges, Washington, D.C., U.S.A.

<sup>8</sup> DESBIENS, J.-P., causerie prononcée à Sherbrooke, voir *Le Devoir*, Montréal le 8 mars 1966, p. 12.

<sup>9</sup> HARRIS, N. C., *Technical Education in the Junior College — New Programs for New Jobs*, American Association of Junior Colleges, Washington, D.C., 1964.

<sup>10</sup> *L'Enseignement technique et professionnel au Canada*, Ministère du Travail, Ottawa, Vol. 1, no 2, 1962.

<sup>11</sup> BEAUCHEMIN, J.-M., "Belles-Lettres et Rhétorique dans les Commissions scolaires." Commission des écoles catholiques de Montréal, colloque du 4 avril 1964.

<sup>12</sup> FÉDÉRATION DES COLLÈGES CLASSIQUES. *L'Organisation de l'enseignement post-secondaire, Financement des institutions indépendantes*, Mémoire présenté au Ministère de l'Education, 8 mars 1966.

<sup>13</sup> LEBLANC, Jules. "La Formule du Collège Saint-Paul serait bientôt généralisée". *Le Devoir*, Montréal, 2 juin 1964.

<sup>14</sup> BEAUREGARD, Claude. *La Fonction administrative et les statuts des officiers de collèges*. 32e assemblée générale des Supérieurs de collèges. Miméographié. Fédération des Collèges classiques, Lévis, octobre 1964.